

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI – Monsieur Joseph BROCHET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Monsieur El Abbès SEBBAR- Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN- Madame Catherine MARCY.

Etaient absents/excusés: Madame Delphine CHARIER - Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Vivien JULHES (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Frédérique MORANGE (pouvoir à Mme MARCY)

Secrétaire de séance : Monsieur El Abbès SEBBAR

Dates de convocation : .....	16 décembre2024
Nombre de membres en exercice : .....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration : .....	16
Nombre de votants : .....	16
Nombre d'absent : .....	1
Pour : .....	16
Contre : .....	0
Abstention : .....	0

**N° 6 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – ETABLISSEMENT MASSIOU (budget annexe 05003)**

Diverses demandes composent cette ultime décision modificative de l'année 2024.

- Des dépenses supplémentaires concernant le service informatique,
- L'inscription de crédits supplémentaires est nécessaire pour la refacturation des équipes de remplacement et d'intérim pour un montant de 107 571 €,
- Le remboursement des sommes perçues au titre de l'amortissement énergétique pour 6 727 €
- La constitution d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal pour limiter le déficit prévisionnel du Budget annexe de l'établissement de Massiou.

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président :

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

# BUDGET MASSIOU

Accusé de réception en préfecture  
017-261700108-20241220-20241231-463-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

**PUBLIÉ LE 31/12/2024**

I/F	Chap.	Fct	Article	R/O	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	011		6262.3	Réel	FRAIS CONNEXION ET INTERCONNEXION	2 270 €			
F	012		64151.0	Réel	EQUIPE DE REMPLACEMENT	107 571 €			
F	016		6718	Réel	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	6 727 €			
F	018		747.0	Réel	SUBVENTION D'EXPLOITATION		334 163 €		
F	019		7718	Réel	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		6 727 €		
	<b>TOTAL</b>					<b>116 568 €</b>	<b>340 890 €</b>		

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative ci-dessus.

**CETTE PROPOSITION, MISE AU VOIX, EST ADOPTÉE  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Président du CCAS,

Jean-Francois FOUNTAINE